



Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le 27 OCT. 2022 SLO

ID : 085-200061265-20221024-DL2022_8_06-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 15

DELIBERATION
DL CIAS 2022-8-06

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-
Préfecture le : 26 OCT. 2022

- la publication le : 27 OCT. 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"
Séance du 24 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 octobre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 19 octobre 2022, s'est réuni à 18h salle 1 du siège de la Communauté d'Agglo, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, François COURTIN, Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Denise RENAUD, Jean SOYER.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, Isabelle DURANTEAU, Sabrina PROUTEAU, Philippe ROUSSEAU, Jocelyne SERVADEI, Dominique SIONNEAU, Jean-Michel VINTENAT.

Pouvoirs : Béatrice BESSONNET à Marie-Renée GAZEAU, Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Mylène BLANCHARD, François BLANCHET à Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT à François COURTIN.

Catherine GALAND est désignée secrétaire de séance.

2^{ème} édition du cycle bien-être

Centre Intercommunal d'Actions Sociales
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel cias@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le **27 OCT. 2022**

ID : 085-200061265-20221024-DL2022_8_06-DE

La proposition est faite de renouveler le cycle bien-être. En effet, la première édition a remporté un franc succès. (Voir bilan annexé).

Il s'agit d'un cycle de 6 séances de découverte d'une activité au choix entre :

- Sophrologie avec Annie VAN DER LOOP,
- Rigologie avec Corinne MARCHAND,
- Qi-gong avec Nathalie KREUTHER,
- Do-in avec Yoann CERCLERON,
- Yoga avec Eric FARGES.

Les intervenants de la première édition souhaitent renouveler l'expérience et nous avons été contacté par M. FARGES qui souhaite intégrer ce cycle découverte.

Le nombre de participants serait limité à 14 maximum. Chaque activité aura lieu sur une commune différente. L'objectif est bien de rayonner sur le territoire de manière à permettre à tous les habitants du Pays de Saint Gilles d'avoir accès aux mêmes activités.

Comme l'année passée, il est proposé de définir un coût de 5€ par personne pour l'ensemble du cycle. Un appel à projet sera déposé auprès de la Conférence des Financeurs en fin d'année 2022.

**Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le rapport,
Considérant que les crédits seront inscrits au BP 2023,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE :

Article 1 : APPROUVE la mise en œuvre du projet « Cycle bien-être 2^{ème} édition » aux seniors du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dans les conditions citées au rapport, pour l'année 2023 ;

Article 2 : FIXE le coût du cycle à 5€ pour les usagers ;

Article 3 : APPROUVE le dépôt d'un dossier d'appel à projet auprès de la Conférence des Financeurs,

Article 4 : PRECISE que les crédits seront inscrits au BP2023 ;

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

**Givrand, le 25 octobre 2022,
Le Vice-Président du CIAS,**

Signé électroniquement par : Jean
Soyer
Date de signature : 26/10/2022
Qualité : CIAS Pays de Saint Gilles
Vice-Président
Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.